

Qu'est-ce que la maltraitance envers les aînés?



Prévention de la maltraitance envers les aînés Ontario

L'Organisation mondiale de la santé définit la maltraitance envers les aînés comme « un acte unique ou répété, ou l'absence d'intervention appropriée, dans le cadre d'une relation censée être une relation de confiance, qui entraîne des blessures ou une détresse morale pour la personne âgée qui en est victime. »

Souvent, une personne âgée peut être victime de plus d'un type de maltraitance en même temps.

Types et signes avant-coureurs de maltraitance



Exploitation financière

L'exploitation financière est la forme la plus courante de maltraitance envers les aînés. Elle se définit comme toute conduite inappropriée, avec ou sans le consentement éclairé de l'aîné, dont le résultat est d'enrichir l'agresseur et d'appauvrir l'aîné sur le plan financier ou personnel.

- Utilisation d'une procuration à mauvais escient
- Transactions inexplicables ou retrait non autorisé de fonds
- Signatures suspectes ou contrefaites sur les chèques ou d'autres documents
- Niveau de vie ne correspondant pas au revenu ou aux biens de la personne
- Changement de nom sur un testament, un compte bancaire ou un titre de propriété sans autorisation
- Emménagement au domicile d'une personne âgée, sans contribuer aux frais du ménage.



Négligence

La négligence signifie ne pas satisfaire les besoins de base de l'aîné. Il peut s'agir de la privation intentionnelle de soins ou de produits de première nécessité, ou de l'omission non intentionnelle de soins appropriés à un aîné en raison d'un manque de connaissances ou d'expérience.

- Refus de soins ou d'accès aux services de santé ou aux soins et traitements médicaux nécessaires
- Utilisation inappropriée de médicaments, médication excessive ou insuffisante
- Conditions inexplicables comme la déshydratation ou des plaies de lit
- Manque d'hygiène
- Malnutrition ou perte de poids
- Environnement de vie mal entretenu
- Abandon ou confinement de la personne âgée



Maltraitance psychologique

La violence psychologique est toute action, verbale ou non verbale, qui diminue le sentiment d'identité, de dignité et d'estime de soi d'une personne.

- Signes de dépression, d'anxiété, de confusion
- La personne âgée semble craintive ou nerveuse en présence de l'aidant naturel ou d'autres personnes
- Réticence à parler ouvertement ou à établir un contact visuel
- Isolement des membres de la famille ou des amis
- La personne âgée ou les animaux domestiques sont menacés de préjudice
- Retrait du pouvoir de décision



Maltraitance sexuelle

On entend par maltraitance sexuelle tout comportement sexuel à l'égard d'une personne âgée à son insu et sans son consentement; il s'agit notamment de contraindre une personne âgée par la force, la menace ou d'autres moyens à se livrer à une activité sexuelle non désirée. Le contact sexuel avec une personne incapable de donner son consentement (démence) constitue également de la maltraitance sexuelle.

- Une personne de confiance fait des commentaires sexuels inappropriés
- Contact sexuel non consensuel de quelque nature que ce soit
- Attouchements inappropriés
- Remarques ou suggestions à caractère sexuel
- Plaisanteries à caractère sexuel
- Envoi ou réception de photos sexuellement explicites



Maltraitance physique

La maltraitance physique est définie comme tout acte de violence ou de brutalité pouvant ou non causer une blessure physique tout en causant de la douleur ou un malaise physique.

- Blessures inexplicables telles que des os cassés, des ecchymoses, des coupures
- Blessures pour lesquelles l'explication ne correspond pas aux preuves
- Types de blessures inhabituels
- Brutalité
- Surconsommation ou consommation insuffisante de médicaments
- Contention ou confinement dans une pièce ou une maison

Pourquoi la maltraitance envers les aînés est-elle importante en Ontario?

La maltraitance envers les aînés est une injustice grave qui gagne en fréquence dans notre communauté.

L'ampleur et l'étendue des cas de maltraitance des personnes âgées qui se produisent en Ontario ne sont pas bien connues, notamment en raison de la collecte limitée de données et de la sous-déclaration.

Sur la base du recensement (2020), il y a actuellement 2 millions d'adultes âgés de plus de 65 ans résidant en Ontario. Des études indiquent qu'entre 8 et 10 % des aînés subissent une forme quelconque de maltraitance, ce qui signifie qu'en Ontario seulement, plus de 200 000 aînés sont ou risquent d'être victimes de maltraitance.

Quelles sont les conséquences de la maltraitance envers les aînés?

La maltraitance peut avoir des effets à long terme sur la santé et le bien-être des personnes âgées. Elle peut nuire à leur santé physique et mentale, endommager les relations sociales et familiales, causer des pertes financières dévastatrices, entraîner une mort prématurée, et plus encore. La maltraitance, quelle que soit sa forme, peut donner à la personne maltraitée un sentiment d'isolement, de peur et de dépression.

La maltraitance envers les aînés n'a pas seulement une incidence sur les personnes qui en sont victimes, mais aussi sur l'ensemble de la communauté. Elle peut entraîner des coûts en soins de santé et en services sociaux pour l'ensemble de la société.

Elle peut également accroître l'isolement social des personnes âgées et faire perdre à nos communautés les contributions des aînés à la population active, au bénévolat et aux activités familiales.

Signalement

Il nous incombe à tous de prévenir et de lutter contre la maltraitance envers les aînés.

Échec au crime
1 800 222-TIPS (8477)

Appelez si vous soupçonnez qu'il y a maltraitance envers une personne âgée ou si un acte criminel a été commis. Vous resterez anonyme. Vous ne comparâtes pas devant un tribunal.

Toute personne qui voit ou soupçonne qu'il y a maltraitance dans une maison de soins de longue durée ou une maison de retraite doit le signaler. Cette obligation ne s'applique pas aux résidents.

Ligne ACTION des Soins de longue durée
1 866 434-0144
www.health.gov.on.ca

Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR)
1 855 275-7472
www.rhra.ca

Il est essentiel que chacun soit informé et comprenne que nous avons tous un rôle à jouer pour prévenir la maltraitance et la négligence à l'égard des aînés.

Pour demander du soutien ou trouver de l'aide de n'importe où en Ontario, appelez :

Ligne d'assistance aux personnes âgées
1 866 299-1011

Un lieu sûr et confidentiel pour les aînés et les personnes qui s'occupent d'eux, où ils peuvent parler à quelqu'un des situations dans lesquelles ils pensent être maltraités ou exploités, ou recevoir des renseignements sur les services de prévention de la maltraitance des personnes âgées dans leur région. Des services d'interprétation sont offerts sur demande 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dans plus de 200 langues.



Prévention de la maltraitance envers les aînés Ontario

Pour plus de renseignements et des ressources :

Prévention de la maltraitance envers les aînés Ontario
1 416 916-6728
www.eapon.ca
admin@eapon.ca
[@EAPreventionON](https://twitter.com/EAPreventionON)

Financé par: **Ontario** 